

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°192-2

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 19 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 septembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaients présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Laurence GRARE
Madame Danielle MARINO
Madame Akoua Marie KOUAME
Monsieur Eric PLEE
Madame Alice FAGARD
Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Abderrahim HAFIDI
Monsieur Jean-Yves VANNIER
Monsieur Arab ALI CHERIF

Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Pascal BEAUDET
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Jean-François MONINO

Secrétaire de séance : Soizig NEDELEC

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction de la Citoyenneté et du Développement Local/

OBJET : Signature de la convention de partenariat et de financement pour la ' Médiation Sociale Partagée ' entre la commune d'Aubervilliers et la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, pour la Maison pour Tous Henri Roser

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°105 du 14 juin 2018 donnant à la Maire délégation pour prendre toute décision concernant le financement ou la participation de fournisseur à la réalisation de projets portés par la ville ;

Vu le budget communal ;

Vu le projet de convention d'objectifs et de financements pour la « Médiation Sociale Partagée » entre la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers, pour la Maison pour tous Roser ;

Considérant l'intérêt pour la Commune d'Aubervilliers de développer une action d'accompagnement des habitants du quartier à l'utilisation de l'informatique afin de faciliter leurs démarches administratives, permettant de lutter contre la fracture numérique.

Adoption à l'unanimité par 42 pour

DELIBERE :

AUTORISE la Maire d'Aubervilliers à signer la convention n° 18-06 A de financement relative à la « Médiation Sociale Partagée » pour la Maison pour tous Roser ;

DIT QUE le montant alloué de la subvention est de 2500€ ;

DIT QUE l'imputation comptable sera inscrite sur la ligne :

service	chapitre	article	fonction	code dispositif
301C	74	7478	524	CAF

Reçu en préfecture le : 21/09/18
Publié le : 21/09/18
Certifié exécutoire : 21/09/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Leila TLILI

